



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 8 novembre 2017

Communiqué de presse

2^{ème} phase de paiement des indemnités au secteur agricole suite à la tempête Matthew de 2016

La tempête Matthew du 28 septembre 2016 a provoqué des pertes de récoltes et des pertes de fonds pour certains agriculteurs martiniquais.

La mobilisation du fonds de secours pour l'outre-mer a été autorisée par le ministère des Outre-mer dès la survenue de la tempête. La direction de l'agriculture de l'alimentation et de la forêt a ensuite procédé au recueil des dossiers individuels de demande d'indemnisation conformément à la circulaire du 11 juillet 2012.

Après les premiers versements intervenus en mai 2017 pour un montant total de plus de 7,9 millions d'euros, le Comité Interministériel du Fonds de Secours (CIFS) du 30 octobre 2017 a décidé d'un montant d'indemnisation complémentaire de 2,3 millions d'euros pour les pertes de récolte de bananes du 1^{er} janvier au 28 septembre 2017. Les versements aux agriculteurs interviendront dans les prochains jours. Une nouvelle décision concernant les derniers dossiers agricoles indemnisés au titre de Matthew interviendra avant la fin de ce mois de novembre.

Contacts réservés aux médias :

Nathalie CHAMPLONG 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

L'Etat en Martinique

sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr
sur Facebook : @prefet.martinique
sur Twitter : @prefet972